



Mariage pendant l'aquisition de la nationalité française.

Par **hqils**, le **16/02/2013** à **17:59**

bonjour,

je suis jeune étudiante en france depuis 8ans, j'ai une carte d'un an (vie privée et famial),j'ai fait ma demande de la nationalité française il y a quelque semaines, je voulais savoir en attendant ma naturalisation esque le mariage avec un sans-papier va perturber mon dossier qui est en cours d'aquisition ?. ou j'ai oubligé d'attendre ma nationalité.

merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **16/02/2013** à **18:51**

bjr,

rien n'interdit de vous marier avec une personne en situation irrégulière.

mais même lorsque les conditions sont remplies, le préfet, ou le préfet de police à Paris, peut rejeter la demande si la naturalisation ne lui parait pas opportune.

il serait peut être judicieux d'attendre votre naturalisation avant de vous marier.

cdt

Par **AlexanderVas95**, le **17/02/2013** à **00:19**

Bonjour,

Surtout que si vous êtes étudiante, il y a peu de chance que vous ayez la nationalité qui

requiert quand même une certaine stabilité (travail, CDI au moins depuis 1 an...).

Si j'étais vous, je ne l'aurais pas demandé, car au mieux, la Préfecture ajournera votre demande de nationalité, donc durant au moins 2 ans vous ne pourrez pas re-déposer de dossier de naturalisation (si je ne me trompe pas).